

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, les demandes de dérogation mineure suivantes ont été déposées :

Monsieur Louis-Daniel Blais, 198 route du Vieux-Moulin, lots 3 029 012 et 3 174 034

Dans le but d'obtenir un permis de construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages avec garage attenant, les normes relatives à la marge de recul avant ne peuvent être respectées tel que prévu au règlement de zonage.

Couvretout D.R. inc., 125 rue du Déménageur, lot 4 105 615

Dans le but de procéder au lotissement du lot 4 105 615 en deux terrains résidentiels, les normes relatives au frontage et à la superficie ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
<u>Lot A :</u>		
Frontage	22,86 m. min.	45 m min.
Superficie	1 382,4 m.c.	2 500 m.c.
<u>Lot B:</u>		
Frontage	22,86 m. min.	
Superficie	1 382,4 m.c.	

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ces sujets lors de la séance ordinaire du lundi, 7 juin 2021, à 20 h 00, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Une consultation écrite se déroule de la publication des présentes jusqu'au 25 juin 2021. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en adressant leurs commentaires soit :

- Par courrier : Municipalité de Saint-Isidore, 128 route Coulombe, Saint-Isidore (Québec) GOS 2S0
- Par courriel : info@saint-isidore.net

DONNÉ À Saint-Isidore, ce septième (7^e) jour du mois de mai deux mille vingt et un (2021).


Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier